

Save the date

JOURNÉES NATIONALES : ECOLE INCLUSIVE ! ECOLE POUR TOUS ?

Journées à destination des professionnels du secteur de l'enfance en situation de handicap et de l'Education nationale.



Du 13 au 15 novembre 2023,
au Centre des Congrès de Lyon



TARIFS :

450 € / personne pour une inscription avant le 30 septembre 2023

500 € / personne pour une inscription à partir du 1er octobre 2023

Ouverture des inscriptions à partir de Février !

Depuis près d'un siècle et demi, l'école est obligatoire pour tous les enfants. Concernant les enfants en situation de handicap, les modalités de scolarisation et d'accompagnement ont évolué au fil des décennies, à travers divers mouvements dans l'Education nationale et dans le secteur médico-social, passant de modèles visant la rééducation, l'intégration et désormais l'inclusion.

L'école inclusive devrait être l'école pour tous ! Mais l'école d'aujourd'hui permet-elle réellement à tous les enfants d'y accéder ?

Il s'avère que pour nombre d'enfants en situation de handicap, le droit à la scolarisation n'est pas respecté, le chemin de l'école étant encore entravé d'obstacles.

Et pourtant, comme l'écrivait Albert JACQUARD¹, « Le rôle de l'école est d'intégrer un petit homme dans la communauté humaine, de transformer un individu en une personne. Répétons-le : éduquer c'est éduquer, c'est conduire un jeune hors de lui-même, le faire exister dans les échanges qu'il vit avec les autres ».

En effet, l'école est l'un des premiers et principal rouage vers une société inclusive. Cela nécessite alors que chaque citoyen accepte l'autre avec ses différences et participe à un vivre ensemble où toutes les vulnérabilités ont droit de cité. Il s'agit de reconnaître et de valoriser les capacités de chacun et d'aller au-delà de la seule compensation individuelle du handicap, en travaillant sur l'accessibilité universelle et l'adaptation de l'environnement. Permettre ainsi à tous d'accéder à ses droits !

Pour donner corps à l'école inclusive, de nombreuses réformes et créations de dispositifs ont vu le jour ces dernières années avec, entre autres, la mise en place des UEE², le fonctionnement en dispositif des établissements et services pour enfants en situation de handicap, le développement des ULIS³, des EMAS⁴, mais aussi des demandes et notifications d'AESH⁵.

1 Albert Jacquard, Petite philosophie à l'usage des non-philosophes - Ed. Calmann-Lévy

2 Unités d'Enseignement Externalisées

3 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

4 Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation

5 Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

Ces premières étapes et initiatives ont offert de réelles avancées, mais, pour autant, elles revêtent des réalités différentes selon les territoires et ne s'avèrent pas suffisantes pour que l'école devienne pleinement inclusive et profite ainsi à tous, au-delà de la situation de chacun.

Le projet d'une école inclusive doit être l'œuvre commune à la fois des enfants, en situation de handicap ou non, de leurs parents, des acteurs de l'Education nationale, du secteur médico-social, mais aussi de leurs partenaires (collectivités territoriales, secteur de la protection de l'enfance, centre de loisirs, professionnels de santé et paramédicaux, etc.).

Chacun est indispensable mais insuffisant à ce projet ! Ce dernier repose en effet sur une coopération locale forte entre les acteurs, une volonté partagée des institutions de porter un projet de société, une réelle co-construction sur la base des compétences et expertises de tous, pour répondre, pleinement, aux souhaits et besoins des enfants et de leurs parents.

Ces trois journées nationales de conférences, tables-rondes, travaux en ateliers, auxquels participeront enfants et familles, invitent l'ensemble des parties prenantes de la scolarisation des enfants en situation de handicap à redécouvrir le chemin parcouru vers l'école inclusive, les facteurs de réussite et les limites actuelles, pour trouver, ensemble, les clés de cette nécessaire réussite sociétale.

Et ainsi faire en sorte, qu'un jour, il ne soit plus nécessaire de parler d'école inclusive, mais d'école, tout court ...

« Toute éducation humaine doit préparer chacun à vivre pour autrui, afin de revivre dans autrui. » Auguste Comte



Inscriptions :
à partir de Février !

450 € / personne pour une inscription avant le 30 septembre 2023
500 € / personne pour une inscription à partir du 1er octobre 2023

Pour plus d'informations :
communication@ancreai.org
07 84 58 78 54